

Séance du 05 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre le cinq juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAUVAGNON, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PEYROULET Bernard, Maire.

Présents : Mmes et MM BAREILLE, CAPDEVOLLE, DOUARD, GÉLIZÉ, HUSTET, LACROIX, LALANNE, LANDRIEU, LAPLACE-NOBLE, LENOIR, MALABAT, PEYROULET, PROVENCE, SENTAURENS, TADDEI, VIRLOGEUX

Absent ayant donné procuration : M. CAYRON (Mme TADDEI), M. CHAPOTHIN (Mme CAPDEVOLLE), M. LAFFAILLE (M. HUSTET), Mme CAMPOS (Mme LALANNE)

Absents excusés : Mme et MM ALLANOT, BERGÉ, REIMANN

Secrétaire de séance : Mme LANDRIEU

Objet : Finances - Tarifs Restauration scolaire

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité de favoriser l'accès de tous les enfants à ses services municipaux et la démarche de tarification sociale et solidaire initiée à compter du 1er septembre 2022. Il précise que l'État apporte un soutien financier à cette tarification avec la mesure « Cantines à 1€ ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

FIXE comme suit les tarifs de restauration scolaire définis en fonction de la valeur du quotient familial:

	QF <750	751<QF<950	951<QF<1 200	1201<QF<1500	QF>1501
Élève résidant dans la commune	1€	3€	3.39€	3.7€	4€

- Élève résidant dans la commune

avec Panier repas et Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) : 1.36 €

- Elève résidant dans une commune extérieure :

Sans Panier repas et Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) 4.80 €

Avec Panier repas et Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) 1.92 €

- Adultes

5.35 €

Ainsi délibéré les jour mois et an que dessus.



Pour copie conforme certifié exact.

La secrétaire de séance,



Floriane LANDRIEU

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué



Bernard PEYROULET

NOMBRE DE MEMBRES		
Exercice	Présents	Votants
23	16	20

CONVOCAZION	
Date :	28/06/2024
Affichage :	28/06/2024